

# COMMUNE D'ORSAY

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

### SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022

---

**Etaient présents :** David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Frédéric Henriot, Ariane Wachthausen, Elisabeth Caux, David Saussol, Elisabeth Delamoye, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Augustin Bousbain, Théo Lazuech, Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Kaouthar Benameur, Christophe Le Forestier, Laurent Remy, Patrick Villette, Louis Leroy, Caroline Danhiez-Caillet, Eric Lucas.

**Absents excusés représentés :**

Anne-Charlotte Bénichou	Pouvoir à David Ros
Pierre Bertiaux	Pouvoir à Didier Missenard
Hervé Dole	Pouvoir à Elisabeth Delamoye
Mireille Delafaix	Pouvoir à Alain Cano
Elisabeth De Lavergne	Pouvoir à Martine Charvin
Pierrick Courilleau (à compter de son installation)	Pouvoir à Louis Leroy

**Absents : //**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents à 20h30 : 27

Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Louis Leroy est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

### 2022-87 – FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET COMMUNE

***Le Conseil municipal d'Orsay,***

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants,

**Vu** la délibération n°2022-17 du 14 mars 2022 relative au vote du Rapport d'Orientation Budgétaire,

**Vu** la délibération n° 2022-24 du 5 avril 2022 relative au vote du Budget Primitif de 2022,



**Vu** l'instruction budgétaire M14,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** qu'il convient pour l'année 2022 de voter une décision modificative permettant d'ajuster le budget aux besoins de la fin de l'exercice,

**Entendu** la commission des finances, du développement économique et des affaires générales en date du 10 novembre,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** la section d'investissement de la décision modificative n° 1 par chapitre, d'une part en recettes et d'autre part en dépenses.
- **Approuve** la section de fonctionnement de la décision modificative n° 1 par chapitre, d'une part en recettes et d'autre part en dépenses.
- **Vote** la décision modificative n° 1 de la commune pour l'année 2022 équilibrée en dépenses et en recettes comme suit :



<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	292 245.00	292 245.00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE DE FONCTIONNEMENT REPORTE		
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		292 245.00	292 245.00

  

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	-64 881.67	-64 881.67
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		-64 881.67	-64 881.67

  

		TOTAL	
TOTAL DU BUDGET		227 363.33	227 363.33

Certifié exécutoire, compte tenu  
de la transmission en Préfecture le  
et de la publication le

24 NOV 2022

12 4 NOV 2022

David ROS  
Maire d'Orsay  
Conseiller départemental de l'Essonne



